L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
(Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 17 DECEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 126 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

DEMANDES.

ON demande—Une gardienne, No 248 rue Tchoupitoulas. 15 déc—1f

DEMANDE—Une bonne femme bien recommandée, pour faire la cuisine et répondre à la porte. Famille de deux personnes, doit coucher. 131 rue Esplanade. 17 déc—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Vve R. H. Hilliard et Josephine Costa, en formant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,038.—Division C.—Attendu que Alexander R. Costa, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Vve R. H. Hilliard et Joséphine Costa, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17déc—17 21 26

Succession de James L. Croco.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,045—Division A. Attendu que Walter Bailey a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James L. Croco, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 déc—17 21 26

Succession de Mme Eliza Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,558—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry D. Hart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16déc—18 20 25

Succession de Mme Amelia M. Chopin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,499—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Agnes Chopin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8déc—8 12 17

Succession de Thomas Heer (dit Hare) et Mme Mary Galligan, en formant.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,918.—Division E—Attendu que Mme Amelia Heer, femme de Frederick Schmucker, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Heer (dit Hare) et Mme Mary Galligan, son femme décédés, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8déc—8 12 17

Succession de Mme Doris Schmucker

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,788—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par W. J. Comeaux et J. B. Rasch, commissaires liquidateurs de la compagnie de dissolution de Schmucker & Bro., ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8déc—8 12 17

Succession de Mme Boris Schmucker

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,788—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary E. Siekfort, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14 déc—14 19 23

F. Leuenerber vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,429—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Chas. Fellman, un des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

Succession de Joseph M. Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,867—Division C—Attendu que Mme Julia Hilson, veuve de Joseph Rachael Bernard, décédé, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de J. M. Bernard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 déc—8 12 17

Succession de James E. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,541—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Walsh, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13déc—13 17 22

Succession de G. Maniera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,532—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Agnes Maniera, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

Succession de John Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40 811—Division B—Attendu que Mary Ellen Williams, "femme sole", a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu John Williams, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8déc—8 12 17

Succession de Mme Elizabeth Hoerr (dit Hare) et Mme Mary Galligan, en formant.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,918.—Division E—Attendu que Mme Amelia Heer, femme de Frederick Schmucker, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Heer (dit Hare) et Mme Mary Galligan, son femme décédés, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8déc—8 12 17

Succession de Mme Doris Schmucker

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,788—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par W. J. Comeaux et J. B. Rasch, commissaires liquidateurs de la compagnie de dissolution de Schmucker & Bro., ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14 déc—14 19 23

F. Leuenerber vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,429—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Chas. Fellman, un des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

Succession de Joseph M. Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,867—Division C—Attendu que Mme Julia Hilson, veuve de Joseph Rachael Bernard, décédé, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de J. M. Bernard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 déc—8 12 17

Succession de James E. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,541—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Agnes Walsh, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13déc—13 17 22

Succession de G. Maniera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,532—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Agnes Maniera, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

Succession de Godfrey Berrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,324.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Agnes Maniera, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 déc—8 12 17

AVIS AUX CREANCIERS

M. D. Lazan et al vs Comeaux Aiken Packet Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,081—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par W. J. Comeaux et J. B. Rasch, commissaires liquidateurs de la compagnie de dissolution de Schmucker & Bro., ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8déc—8 12 17

F. Leuenerber vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,429—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Chas. Fellman, un des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 40,626—Division A—Frederick Meier vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Frederick Meier est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; qu'une réunion de dits créancie s soit convoquée et tenue pardevant O. Moore, Esq., notaire public en cette ville, commençant le 19e jour de Décembre 1893, à 11 heures A. M.; dans le but d'aître un syndic, mettre en possession pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que O. B. Sanason, Esq., arrêté, soit donné pour revoir contre les créanciers absents ou plaignants, et qu'un intervalle et jusqu'à un arrêt ordre de cette Cour ne soit pris dans cette affaire contre aucune personne, ainsi que ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1893.
Signé: THOS. O. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 nov—3f au 19 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVIL le de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,009. Division A.—E. Lange vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire E. Lange soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant O. Moore, Esq., notaire public, à son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, JEUDI, 28e jour de décembre 1893, à 11 h. A. M., dans le but de choisir un ou des syndic ou agents de dite masse, de donner un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle aucune procédure judiciaire contre la personne et les biens du dit pétionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1893.
(Signé) THOS. O. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
13 déc—3f au 28 déc

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de meubles de valeur d'un club, etc.

Antonia Graffigna vs Paragnon Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,516.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 26 décembre 1893, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, No 37 rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

Un lot de meubles assortis de club—comprenant ameublement de salon, sideboard, sofas, chevalets, tables, chaises, washstands, pur-la, etc. Aussi, un pool table, etc, d'après inventaire ci-annexé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Condition.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 déc—15 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau site pour Bâtir.

Vente par le shérif de propriétés de valeur non améliorées, sur

L'AVENUE NAPOLEON,

A proximité de l'Avenue St-Charles.

Chas. B. Fee vs Thomas J. Duggan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,631.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville carré d'ici borné par les rues North Peters (anciennement Levée), Ste Ferdinand, Chartres et Montegut, chacun desquels sont désignés comme les 1er, 2e et 3e lots, sur un plan de P. Gualdi, architecte en date du 25 mai 1876, et déposé pour référence en l'Etude de James Graham, notaire public, le 1er mars 1876.

Ils se touchent et mesurent chacun une aire carrée, vingt-deux pieds et six pouces de façade sur la rue Ste Ferdinand, sur une profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en arrière en commun avec le dit terrain ci-dessus, et le dit terrain est désigné comme le terrain No neuf sur un plan de Piliè & Community, voyers, en date du 17 février 1834, annexé à un acte passé pardevant Félix Delassize, ancien notaire, le 1er mars 1836.

Et mesure, mesure ameri-aine, vingt deux pieds six pouces de façade sur Ste-Ferdinand, sur cent pieds de profondeur, sur la limite qui le sépare du terrain No dix, et de l'autre côté, il y a pareille profondeur et un terrain est désigné comme le quarante-six-pieds et le lot rue de l'allée commune audit terrain et à d'autres; le dit lot a quarante-six pieds de front sur cette rue, et une demi ligne de cette sorte qu'il n'a que cinq pieds sept pouces et demi dans la largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir, comprenant les engins, machines, bouilloires, appareils et toutes autres propriété de la Plaintes contenues sur les lieux et nommément tout l'attirail de ladite corporation, avec tous les droits bénéficeet et privilèges qui y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et Conditions:

I. L'acquéreur paiera comptant.

1° La reclamation du demandeur de huit cent soixante quinze dollars étant pour des coupons échus et non payés sur des Bons hypothécaires de $25 (00 ci-après décrits avec intérêt légal sur les $875 du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement.

2° Les frais et dépens de l'affaire et de la vente comprenant $10 frais de copie des actes et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant moins des dits bons hypothécaires et de tous les coupons intérêt.

3° La somme de quatrecent quarante-un dollars 20 sols, montant des primes d'assurance payées par la demanderesse sur la propriété ci-dessus décrite.

II. L'acquéreur jusqu'à concurrence de son enchère, assumera le paiement des bons échus après décrits et des coupons pas encore arrivés à maturité ou paiera la somme comptant, à son gré, savoir:

25 Bons hypothécaires de $1000 chacun, datés du 22 avril 1890 tous dus le 1er mai 1900 avec interêt au taux de sept pour cent par an du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement, représentés par des coupons semestriels dûs les 1er mai et les novembre de chaque année, les premiers dûs le 1er mai 1894 et les derniers dûs mai 1900, tous garantis par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, le 22 avril 1890, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 413, page 437.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans
24 nov—dec 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare pour un placement de valeur.

Vente par le shérif d'une grande propriété de valeur comprenant tout l'attirail d'une Blanture.

Dans l'affaire de Mme Rebecca Mayer vs. Crescent City Yarn & Knitting Mills, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,025.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle Orléans, connus et désignés comme les 1er, 2e et 3e lots sur un plan de P. Gualdi, architecte en date du 25 mai 1876, et déposé pour référence en l'Etude de James Graham, notaire public le 1er mars 1876.

Ils se touchent et mesurent chacun une aire carrée, vingt-deux pieds et six pouces de façade sur la rue Ste Ferdinand, sur une profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en arrière en commun avec le dit terrain ci-dessus, et le dit terrain est désigné comme le terrain No neuf sur un plan de Piliè & Community, voyers, en date du 17 février 1834, annexé à un acte passé pardevant Félix Delassize, ancien notaire, le 1er mars 1836.

Et mesure, mesure américaine, vingt deux pieds six pouces de façade sur Ste-Ferdinand, sur cent pieds de profondeur, sur la limite qui le sépare du terrain No dix, et de l'autre côté, il y a pareille profondeur et un terrain est désigné comme le cinquante-six-pieds et le lot rue de l'allée commune audit terrain et à d'autres; le dit lot a quarante-six pieds de front sur cette rue, et une demi ligne de cette sorte qu'il n'a que cinq pieds sept pouces et demi dans la largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir, comprenant les engins, machines, bouilloires, appareils et toutes autres propriété de la Plaintes contenues sur les lieux et nommément tout l'attirail de ladite corporation, avec tous les droits bénéficeet et privilèges qui y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et Conditions:

I. L'acquéreur paiera comptant.

1° La reclamation du demandeur de huit cent soixante quinze dollars étant pour des coupons échus et non payés sur des Bons hypothécaires de $25 (00 ci-après décrits avec intérêt légal sur les $875 du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement.

2° Les frais et dépens de l'affaire et de la vente comprenant $10 frais de copie des actes et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant moins des dits bons hypothécaires et de tous les coupons intérêt.

3° La somme de quatrecent quarante-un dollars 20 sols, montant des primes d'assurance payées par la demanderesse sur la propriété ci-dessus décrite.

II. L'acquéreur jusqu'à concurrence de son enchère, assumera le paiement des bons échus après décrits et des coupons pas encore arrivés à maturité ou paiera la somme comptant, à son gré, savoir:

25 Bons hypothécaires de $1000 chacun, datés du 22 avril 1890 tous dus le 1er mai 1900 avec interêt au taux de sept pour cent par an du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement, représentés par des coupons semestriels dûs les 1er mai et les novembre de chaque année, les premiers dûs le 1er mai 1894 et les derniers dûs mai 1900, tous garantis par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, le 22 avril 1890, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 413, page 437.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans
24 nov—dec 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le shérif de propriétés de valeur non améliorées, sur

L'AVENUE NAPOLEON,

A proximité de l'Avenue St-Charles.

Chas. B. Fee vs Thomas J. Duggan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,631.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle Orléans, connus et désignés comme les 1er, 2e et 3e lots sur un plan de P. Gualdi, architecte en date du 25 mai 1876, et déposé pour référence en l'Etude de James Graham, notaire public le 1er mars 1876.

Ils se touchent et mesurent chacun une aire carrée, vingt-deux pieds et six pouces de façade sur la rue Ste Ferdinand, sur une profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en arrière en commun avec le dit terrain ci-dessus, et le dit terrain est désigné comme le terrain No neuf sur un plan de Piliè & Community, voyers, en date du 17 février 1834, annexé à un acte passé pardevant Félix Delassize, ancien notaire, le 1er mars 1836.

Et mesure, mesure américaine, vingt deux pieds six pouces de façade sur Ste-Ferdinand, sur cent pieds de profondeur, sur la limite qui le sépare du terrain No dix, et de l'autre côté, il y a pareille profondeur et un terrain est désigné comme le cinquante-six-pieds et le lot rue de l'allée commune audit terrain et à d'autres; le dit lot a quarante-six pieds de front sur cette rue, et une demi ligne de cette sorte qu'il n'a que cinq pieds sept pouces et demi dans la largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir, comprenant les engins, machines, bouilloires, appareils et toutes autres propriété de la Plaintes contenues sur les lieux et nommément tout l'attirail de ladite corporation, avec tous les droits bénéficeet et privilèges qui y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Condition.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 déc—9 12 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de machiner, marchandises, bien-meubles, etc., etc., d'une grande manufacture de brique.

W. L. Sirjacques versus Frye Triumph Press Brick Manufacturing Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40 443 — En vertu d'un ordre de vente daté 8 decembre 1893, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle Orléans, et désigné comme le No 1 sur un plan dressé par H. Bertaut, ingénieur civil, en date du 7 décembre 1892, et déposé au bureau de F. E. Larroche, notaire public, le 12 décembre 1892, et mesurant, mesure américaine, 200 pieds de front sur la rue Piety, sur une profondeur entre lignes parallèles de 300 pieds, contenant un arpent de terre, plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord-est par la rue Piety, au sud-ouest par la rue Pitt, au nord-ouest par le No 2 et au sud-est par le No 3 du dit plan.

Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle Orléans, et désigné comme le No 2 sur un plan dressé par H. Bertaut, ingénieur civil, en date du 7 décembre 1892, et déposé au bureau de F. E. Larroche, notaire public, le 12 décembre 1892, et mesurant, mesure américaine, 200 pieds de front sur la rue Piety, sur une profondeur entre lignes parallèles de 300 pieds, contenant un arpent de terre, plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord-est par la rue Piety, au sud-ouest par la rue Pitt, au nord-ouest par le No 1 et au sud-est par le No 3 du dit plan.

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle Orléans, connus et désignés comme les 1er et 2e lots sur un plan de P. Gualdi, architecte en date du 25 mai 1876, et déposé pour référence en l'Etude de James Graham, notaire public le 1er mars 1876.

Ils se touchent et mesurent chacun une aire carrée, vingt-deux pieds et six pouces de façade sur la rue Ste Ferdinand, sur une profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en arrière en commun avec le dit terrain ci-dessus, et le dit terrain est désigné comme le terrain No neuf sur un plan de Piliè & Community, voyers, en date du 17 février 1834, annexé à un acte passé pardevant Félix Delassize, ancien notaire, le 1er mars 1836.

Et mesure, mesure américaine, vingt deux pieds six pouces de façade sur Ste-Ferdinand, sur cent pieds de profondeur, sur la limite qui le sépare du terrain No dix, et de l'autre côté, il y a pareille profondeur et un terrain est désigné comme le cinquante-six-pieds et le lot rue de l'allée commune audit terrain et à d'autres; le dit lot a quarante-six pieds de front sur cette rue, et une demi ligne de cette sorte qu'il n'a que cinq pieds sept pouces et demi dans la largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir, comprenant les engins, machines, bouilloires, appareils et toutes autres propriété de la Plaintes contenues sur les lieux et nommément tout l'attirail de ladite corporation, avec tous les droits bénéficeet et privilèges qui y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et Conditions:

I. L'acquéreur paiera comptant.

1° La reclamation du demandeur de huit cent soixante quinze dollars étant pour des coupons échus et non payés sur des Bons hypothécaires de $25 (00 ci-après décrits avec intérêt légal sur les $875 du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement.

2° Les frais et dépens de l'affaire et de la vente comprenant $10 frais de copie des actes et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant moins des dits bons hypothécaires et de tous les coupons intérêt.

3° La somme de quatrecent quarante-un dollars 20 sols, montant des primes d'assurance payées par la demanderesse sur la propriété ci-dessus décrite.

II. L'acquéreur jusqu'à concurrence de son enchère, assumera le paiement des bons échus après décrits et des coupons pas encore arrivés à maturité ou paiera la somme comptant, à son gré, savoir:

25 Bons hypothécaires de $1000 chacun, datés du 22 avril 1890 tous dus le 1er mai 1900 avec interêt au taux de sept pour cent par an du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement, représentés par des coupons semestriels dûs les 1er mai et les novembre de chaque année, les premiers dûs le 1er mai 1894 et les derniers dûs mai 1900, tous garantis par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, le 22 avril 1890, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 413, page 437.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—dec 1 8 15 22 27

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Chas Kummell vs A. Waggaman.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA NOUvelle Orléans—No 5,436—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procederai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 29 décembre 1893, à midi, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON
13 déc—13 19 22 Constable.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante de machiner, marchandises, bien-meubles, etc., etc., d'une grande manufacture de brique.

W. L. Sirjacques versus Frye Triumph Press Brick Manufacturing Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40 443 — En vertu d'un ordre de vente daté 8 decembre 1893, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle Orléans, et désigné comme le No 1 sur un plan dressé par H. Bertaut, ingénieur civil, en date du 7 décembre 1892, et déposé au bureau de F. E. Larroche, notaire public, le 12 décembre 1892, et mesurant, mesure américaine, 200 pieds de front sur la rue Piety, sur une profondeur entre lignes parallèles de 300 pieds, contenant un arpent de terre, plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord-est par la rue Piety, au sud-ouest par la rue Pitt, au nord-ouest par le No 2 et au sud-est par le No 3 du dit plan.

Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle Orléans, et désigné comme le No 2 sur un plan dressé par H. Bertaut, ingénieur civil, en date du 7 décembre 1892, et déposé au bureau de F. E. Larroche, notaire public, le 12 décembre 1892, et mesurant, mesure américaine, 200 pieds de front sur la rue Piety, sur une profondeur entre lignes parallèles de 300 pieds, contenant un arpent de terre, plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord-est par la rue Piety, au sud-ouest par la rue Pitt, au nord-ouest par le No 1 et au sud-est par le No 3 du dit plan.

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle Orléans, connus et désignés comme les 1er et 2e lots sur un plan de P. Gualdi, architecte en date du 25 mai 1876, et déposé pour référence en l'Etude de James Graham, notaire public le 1er mars 1876.

Ils se touchent et mesurent chacun une aire carrée, vingt-deux pieds et six pouces de façade sur la rue Ste Ferdinand, sur une profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en arrière en commun avec le dit terrain ci-dessus, et le dit terrain est désigné comme le terrain No neuf sur un plan de Piliè & Community, voyers, en date du 17 février 1834, annexé à un acte passé pardevant Félix Delassize, ancien notaire, le 1er mars 1836.

Et mesure, mesure américaine, vingt deux pieds six pouces de façade sur Ste-Ferdinand, sur cent pieds de profondeur, sur la limite qui le sépare du terrain No dix, et de l'autre côté, il y a pareille profondeur et un terrain est désigné comme le cinquante-six-pieds et le lot rue de l'allée commune audit terrain et à d'autres; le dit lot a quarante-six pieds de front sur cette rue, et